



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 3 juin 2026

Lancement de l'appel à projets Fonds hydraulique agricole 2026 : l'État soutient une gestion durable de l'eau

L'appel à projets régional « Fonds hydraulique agricole 2026 – volet investissement » est ouvert jusqu'au 20 juillet 2026 à destination des exploitants agricoles, collectivités, associations syndicales, coopératives et structures collectives. Il permet d'aider les investissements portant sur des infrastructures hydrauliques agricoles en accompagnant les projets plus économes en eau et adaptés au changement climatique, notamment les projets bloqués en 2025 par manque de financement.

Doté de 9,6 millions d'euros, soit trois fois plus qu'en 2025, le Fonds hydraulique agricole vise à renforcer la résilience des exploitations agricoles, moderniser les équipements d'irrigation et sécuriser durablement l'accès à l'eau, tout en préservant les milieux aquatiques et les équilibres territoriaux.

Les projets éligibles sont les suivants :

- projets de rénovation, d'agrandissement et d'optimisation des ouvrages hydrauliques existants ;
- projets de nouvelles retenues agricoles de stockage ;
- projets de réutilisation d'eaux usées traitées à des fins agricoles ;
- projets de réalimentation et de stockage en nappes phréatiques ;
- projets de modernisation, de réhabilitation, de création et d'extension de réseaux d'irrigation.

Les principales nouveautés 2026 sont :

- éligibilité des projets multiusages : usages secondaires de l'eau à des fins agricoles (lutte antigèle, abreuvement des animaux, ferti-irrigation) ou non économiques (défense contre les incendies, soutien d'étiage pour les besoins des milieux aquatiques...) ou économiques, seulement s'ils sont dans ce cas portés par des ASA ou ASCO et à condition que l'irrigation agricole reste l'usage principal ;
- abaissement du seuil minimal des dépenses éligibles à 70 000 euros HT ;
- coordination des modalités de financement avec le Conseil régional (FEADER) et les Agences de l'eau (12ème programme d'intervention) pour assurer la complémentarité et l'efficacité des différentes sources de financement.

Un second appel à projets « maturation » pour financer des études techniques de faisabilité préalables sera par ailleurs lancé prochainement.

Plus d'informations et modalités de candidature sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/appels-a-projets-r209.html

Sophie Brocas, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine : « *Face au changement climatique, nous devons garantir une gestion plus durable et concertée de l'eau pour sécuriser l'avenir de notre agriculture. Avec le Fonds hydraulique agricole 2026, l'État accompagne des projets innovants et responsables au service de la résilience des territoires et de la souveraineté alimentaire.* »

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@gironde.gouv.fr / 05 56 90 60 18

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99

Pauline GELIS : 06 85 47 39 75

Pauline ROLLAND : 06 07 84 18 39



2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 - 33077 Bordeaux Cedex